

## Annexe 1.1. Termes de référence

### FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

#### Termes de référence pour le recrutement d'une équipe d'évaluation

Évaluation multi-pays de l'engagement communautaire pour mettre fin au mariage des enfants et aux mutilations génitales féminines (2016-2019) en :

#### Ghana, Guinée, Mali, Niger et Nigeria

##### 1. Objet de l'évaluation

Le programme de protection de l'enfance (PC) de l'UNICEF dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (WCAR) soutient de nombreux pays dans leurs efforts pour réduire les mariages d'enfants (CM) et les mutilations génitales féminines (MGF) conformément aux normes et principes internationaux, y compris les objectifs de développement durable (SDG), dont la cible 5.3 vise, d'ici 2030, à éliminer toutes les pratiques néfastes, telles que les mariages d'enfants, précoces et forcés et les mutilations génitales féminines (MGF). Le mariage des enfants est l'un des résultats clés de l'UNICEF pour les enfants (KRC) dans la région (2018-2021), qui vise à réduire le pourcentage de filles mariées avant l'âge de 18 ans, en étroite collaboration avec les secteurs de l'éducation, de l'égalité des sexes et de la protection sociale. Les stratégies de changement de ce KRC sont les suivantes :

- (i) Soutenir les adolescentes qui risquent d'être touchées par le mariage des enfants afin qu'elles puissent mieux exprimer et exercer leurs choix ;
- (ii) Veiller à ce que les ménages adoptent des attitudes et des comportements positifs en matière d'investissement et de soutien aux adolescentes ;
- (iii) Veiller à ce que les systèmes sectoriels concernés fournissent des services de qualité et rentables pour répondre aux besoins des adolescentes ;
- (iv) Veiller à ce que les lois nationales, les cadres politiques et les mécanismes de protection et de promotion des droits des adolescentes soient conformes aux normes internationales et soient dotés de ressources suffisantes ;
- (v) Aider le gouvernement et les partenaires à soutenir la production et l'utilisation de données et de preuves solides pour éclairer les politiques et la programmation, suivre les progrès et documenter les enseignements.

Malgré les efforts déployés aux niveaux mondial et régional, l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC) compte certains des pays où la prévalence des mariages d'enfants et des MGF touchant les filles et les femmes est la plus élevée au monde. Six des dix pays du monde ayant la plus forte proportion de filles mariées avant l'âge de 18 ans se trouvent dans la région AOC, avec une prévalence de 76 % au Niger, suivie de 68 % des filles en RCA et de 67 % des filles au Tchad<sup>1</sup>. La région compte également cinq pays où plus de trois filles sur quatre ont subi des mutilations génitales féminines, avec une prévalence de 90 % en Sierra Leone et de 97 % en Guinée<sup>2</sup>. La proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en union avant l'âge de 18 ans et la proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont subi une MGF dans les pays concernés sont résumées dans le tableau ci-dessous, avec des détails supplémentaires à l'annexe 1. Si l'on ajoute à cela la prévalence de ces pratiques, l'AOC est la région qui connaît la plus forte croissance démographique au monde. Même avec la réduction de la prévalence des

mariages d'enfants et des MGF, le nombre absolu de filles devrait augmenter d'ici 2030 en raison de la croissance démographique.

Pays	% de femmes de 20 à 24 ans mariées avant 18 ans	Pourcentage de filles et de femmes âgées de 15 à 19 ans qui ont subi une MGF
Ghana	19	4
Guinée	52	97
Mali	52	83
Niger	76	2
Nigeria	43	25

Afin de relever les défis existants, l'UNICEF a mis en œuvre trois programmes dans la région :

- Depuis 2016, le programme mondial UNICEF-UNFPA pour accélérer les actions visant à mettre fin au mariage des enfants dans quatre pays (Burkina Faso, Ghana, Niger et Sierra Leone)
- Depuis 2010, le programme conjoint FNUAP-UNICEF pour mettre fin aux mutilations génitales féminines dans huit pays (Mauritanie, Guinée, Guinée-Bissau, Burkina Faso, Mali, Nigeria, Gambie et Sénégal).
- Depuis 2019, l'initiative Spotlight dans quatre pays (Liberia, Mali, Niger, Nigeria).

Les interventions d'engagement communautaire sont au cœur de ces trois programmes. La protection des enfants contre les mariages d'enfants et les MGF nécessite le renforcement des systèmes communautaires et l'engagement en faveur du changement des comportements et des normes sociales. Ces interventions s'accompagnent d'une demande d'amélioration de la collecte de données sur les normes sociales afin de suivre les changements aux niveaux décentralisés et infranationaux. L'engagement communautaire et les interventions communautaires en faveur du changement social et comportemental impliquant les parents, les soignants, les chefs traditionnels et les décideurs sont considérés comme essentiels pour réduire les mariages d'enfants et les MGF, des pratiques qui varient selon les régions et sont souvent très localisées et sanctionnées au niveau local. À ce jour, les preuves ne sont que partielles ou insuffisantes en ce qui concerne les principaux facteurs de mariage d'enfants et de MGF qui affectent les enfants dans la région, et l'efficacité de l'engagement communautaire et des interventions visant à modifier les normes sociales pour réduire ces pratiques.

L'engagement communautaire est défini comme une action fondamentale pour travailler avec les groupes et les leaders traditionnels, communautaires, de la société civile, du gouvernement et d'opinion ; et pour élargir les rôles collectifs ou de groupe dans le traitement des problèmes qui affectent leur vie. L'engagement communautaire renforce les groupes sociaux et les réseaux sociaux, développe les capacités de la communauté et améliore la participation, l'appropriation, l'adaptation et la communication au niveau local. Grâce aux principes et aux stratégies d'engagement communautaire, toutes les parties prenantes ont accès aux processus d'évaluation, d'analyse, de planification, de direction, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des actions, des programmes et des politiques qui favoriseront la survie, le développement, la protection et la participation.

Cette évaluation couvre un total de cinq pays - Ghana, Guinée, Mali, Niger et Nigeria - où au moins un des programmes susmentionnés a été mis en œuvre. **Plus précisément, l'engagement communautaire pour mettre fin à la CM sera évalué au Ghana et au Niger, tandis que l'engagement communautaire pour mettre fin aux MGF sera évalué en Guinée,**

**au Mali et au Nigeria).** L'évaluation se concentrera sur l'établissement d'une base de données probantes crédible et solide pour les interventions communautaires visant à réduire les mariages d'enfants et les MGF afin d'offrir une programmation améliorée et efficace pour obtenir des résultats, et de positionner les pays de la région comme des leaders d'opinion en matière de politique et de programmation pour réduire ces pratiques.

Plus de détails sur les interventions mises en œuvre dans chacun des 5 pays se trouvent dans l'**annexe 1** de ces TdR.

## 2. Objectif de l'évaluation

Cette évaluation multi-pays aura deux objectifs : la **responsabilisation et l'apprentissage**.

- a. Cette évaluation fournira à la fois au **donateur** (*responsabilité verticale*) et aux **bénéficiaires attendus** (*responsabilité horizontale*) des preuves solides sur la mesure dans laquelle les interventions d'engagement communautaire visant à réduire les mariages d'enfants et/ou les MGF dans chacun des pays concernés ont atteint les objectifs prévus.
- b. En ce qui concerne l'**apprentissage**, cette évaluation devrait non seulement éclairer les stratégies de mise en œuvre du programme dans les années à venir, mais aussi mettre en lumière certaines mesures correctives potentielles qui doivent être examinées plus avant à l'avenir.

Plus spécifiquement, cette évaluation devrait générer des recommandations qui aideront le personnel des programmes des cinq bureaux de pays de l'UNICEF ainsi que d'autres parties prenantes (voir le tableau 1 ci-dessous) à adapter la conception et la mise en œuvre des composantes de l'engagement communautaire de la programmation sur le mariage des enfants et les MGF à leurs besoins émergents et spécifiques au pays dans ce domaine. Par exemple, l'évaluation cherchera à formuler des recommandations sur la manière dont les programmes pourraient être mis en œuvre :

1. Renforcer la qualité, l'efficacité, l'efficience et la durabilité des interventions d'engagement communautaire pour réduire les mariages d'enfants et les MGF ;
2. Renforcer les mécanismes et les outils permettant d'identifier, de mesurer et de suivre les comportements et les changements sociaux liés au mariage des enfants et aux MGF ;
3. Améliorer l'accès intégré et équitable aux services de base de protection de l'enfance, de santé, d'éducation et de protection sociale pour les adolescentes qui risquent de se marier et/ou de subir des mutilations génitales féminines et leurs familles.

*Tableau 1 : Utilisateurs prévus et utilisations de l'évaluation*

Utilisateurs de l'évaluation	Utilisations de l'évaluation	Commentaires des bureaux nationaux et utilisations spécifiques
<b>UNICEF COs Enfant Protection et Le personnel de la section</b>	- En comprenant mieux les contributions des sections intégrées de protection de l'enfance et de C4D au	<b>Ghana :</b> Le Ghana CO a finalisé en 2018 une évaluation formative des stratégies et approches visant à lutter contre le mariage des enfants (y compris la composante d'engagement communautaire) couvrant la période 2014-2018, conformément aux critères du CAD de l'OCDE. Cette évaluation sera un outil de suivi stratégique pour :

<p><b>C4D (ainsi que d'autres selon les besoins)</b></p>	<p>programme de développement du pays, l'UNICEF modifiera sa stratégie de programme sur l'enfance Mariage et/ou MGF.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider le CO à suivre les progrès dans la mise en œuvre des recommandations et à informer la programmation (en particulier dans la conception de la phase II du GP CM) ;</li> <li>• Soutenir des approches C4D renforcées sur l'engagement communautaire et favoriser l'intégration intersectorielle ;</li> <li>• Informer les parties prenantes engagées dans la mise en œuvre du cadre stratégique national pour mettre fin au mariage des enfants (2017-2026), au niveau national et communautaire</li> <li>• Partager les leçons apprises et les meilleures pratiques au sein de la CMR KRC6 et à travers d'autres résultats de la CMR qui ont une incidence sur les pays et régions de la CM et des MGF.</li> </ul>
		<p><b>Guinée :</b> Alors que plusieurs études ont été menées sur les MGF en Guinée et que le plan stratégique national sur les MGF a été révisé en 2019, il n'existe actuellement aucune stratégie nationale pour mettre fin au mariage des enfants. Cette évaluation y contribuera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Orienter les choix stratégiques sur ce thème à l'avenir</li> </ul>
		<p><b>Mali :</b> Les résultats de l'évaluation aideront le personnel de la protection de l'enfance et de la C4D, ainsi que les collègues chargés des questions de genre et les autres parties prenantes (gouvernement et acteurs de la société civile) à identifier les recommandations et les idées qui pourraient être utiles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des interventions ciblées sur les communautés pour l'élimination des mariages d'enfants et des MGF, et</li> <li>• Identifier les stratégies qui ont un impact élevé sur les individus (en particulier les pères qui sont les décideurs de la CM et des MGF et leur groupe de référence) et les communautés</li> <li>• Mieux affecter les ressources du CO aux activités de changement de comportement en fonction des coûts estimés de l'engagement communautaire</li> </ul>
		<p><b>Niger</b> Le CO utilisera les résultats de l'évaluation pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer le prochain processus de programmation de l'UNICEF, y compris la préparation du plan national de développement économique et social du pays ;</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir des preuves pour la défense des droits des filles tels que définis dans la Convention relative aux droits de l'enfant ;</li> </ul> <p>Renforcer sa contribution à l'apprentissage organisationnel et au partage des connaissances entre les acteurs et les défenseurs de la protection de l'enfance et diffuser les enseignements tirés et les bonnes pratiques à d'autres pays confrontés à des défis similaires.</p> <p><b>Nigeria</b> Le CO utilisera les résultats de l'évaluation pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modifier les stratégies/plans/interventions du programme dans la conception/la mise en œuvre future d'interventions communautaires similaires</li> </ul>
<b>Bureau régional de l'UNICEF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comblent les lacunes en vue de la réalisation du KRC6 (Ending Child Marriage)</li> <li>• Plaider en faveur d'investissements appropriés pour assurer la qualité des programmes d'engagement communautaire sur la base des preuves obtenues par l'évaluation.</li> </ul>	
<b>L'ONU et les autres partenaires du développement</b>	<p>Introduire des changements stratégiques et opérationnels dans leurs stratégies pour l'engagement communautaire en faveur du mariage des enfants et des MGF.</p>	<p><b>Nigeria</b> : utiliser les résultats pour des changements stratégiques dans la planification et la mise en œuvre d'interventions communautaires similaires afin de mieux atteindre les résultats prévus.</p> <p>Outre l'UNICEF, les organisations qui cherchent à mettre fin aux mutilations génitales féminines au Nigeria sont notamment Le FNUAP, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Fédération internationale de gynécologie et d'obstétrique, l'Union africaine, le Centre de développement africain de Deva top, la Commission économique pour l'Afrique, et le Conseil de la population ainsi que Justice.</p> <p><b>Niger</b> : (i) informer la définition de l'ensemble des interventions qui peuvent avoir un impact sur le changement de comportement (jeunes, dirigeants, hommes et femmes) à différents niveaux de la communauté ; (ii) informer le matériel de plaidoyer à fournir aux partenaires de mise en œuvre</p> <p><b>Ghana</b> : l'évaluation apportera des preuves et des recommandations sur l'amélioration des synergies et le renforcement de la convergence des programmes avec l'agence sœur, le FNUAP (qui met en œuvre conjointement le Programme mondial pour accélérer les actions visant à mettre fin au mariage des enfants au Ghana), ainsi qu'avec le groupe de travail des Nations unies sur l'égalité des sexes et le groupe de travail des</p>

		<p>partenaires du développement sur le secteur de l'égalité des sexes. Il contribuera également à éclairer la communication et la programmation stratégiques fondées sur des données probantes concernant les normes et les comportements sociaux avec les partenaires gouvernementaux.</p>
<p><b>Gouvernement (ministères de tutelle)</b></p>	<p>Dans l'ensemble, les ministères concernés utiliseront les résultats de l'évaluation pour mieux définir les termes de la collaboration avec l'UNICEF en ce qui concerne la réalisation des objectifs pertinents fixés dans le cadre de l'initiative nationale pour l Plans et stratégies de développement (pour plus de détails sur les utilisations spécifiques pays par pays, veuillez consulter la colonne de droite).</p>	<p><i>Vous trouverez ci-dessous la liste des ministères concernés dans chacun des bureaux de pays qui sont censés utiliser les résultats de l'évaluation</i></p> <p><b>Ghana</b> : Ministère du genre, de l'enfance et de la protection sociale ; ministère des collectivités locales et du développement rural (département du développement communautaire) ; service de la santé du Ghana, service de l'éducation du Ghana, bureau du chef des services des collectivités locales, ministère de la chefferie et des affaires religieuses, ministère du tourisme, de la culture et des arts créatifs (y compris le CNC).</p> <p><b>Guinée</b> : Le Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Enfant, le Secrétariat Général des Affaires Religieuses et le Ministère de la Justice utiliseront l'évaluation pour renforcer et adapter les stratégies mises en œuvre jusqu'à présent mais aussi, sur la base de preuves, pour coordonner et harmoniser les interventions.</p> <p><b>Mali</b> : Le ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille et ses structures décentralisées aux niveaux national, régional et local utiliseront les résultats de l'évaluation pour modifier la politique nationale et le plan d'action chiffré sur les MGF et pour réorienter le projet de stratégie nationale et de plan d'action chiffré sur le mariage des enfants en termes d'engagement communautaire pour l'abandon du mariage des enfants et des MGF.</p> <p><b>Niger</b> : Le ministère de la promotion de la femme et de la protection de l'enfance, les ministères en charge de l'éducation et le ministère de la renaissance culturelle utiliseront les résultats de l'évaluation pour mieux définir le travail intersectoriel et introduire des changements stratégiques dans les approches liées à l'éducation des filles comme moyen de retarder le mariage.</p> <p><b>Nigeria</b> : Le ministère de la santé et d'autres ministères de tutelle, tels que celui des affaires féminines et du développement social, ainsi que des organismes parapublics comme l'Agence</p>

		nationale d'orientation (NOA) utiliseront les résultats de l'évaluation pour renforcer leurs stratégies et interventions globales visant à mettre fin aux MGF.
<b>ONG/OBC (Partenaires de mise en œuvre)</b>	Intégrer (dans leurs pratiques quotidiennes) les bonnes pratiques identifiées au cours de l'évaluation et aborder les Des faiblesses sont apparues au cours de l'analyse.	<p><b>Nigeria</b> : Réseau de protection de l'enfance ; Mouvement pour le développement et la paix (JDPM) du diocèse catholique d'Oyo et The Girl Generation (TGG)</p> <p><b>Niger</b> : Partenaires de l'UNICEF, notamment : (i) l'Association des chefs traditionnels du Niger (ACTN) ; (ii) les membres des associations religieuses intégreront les bonnes pratiques et les enseignements tirés dans leurs opérations quotidiennes et les partageront avec d'autres organisations communautaires du pays impliquées dans la protection de l'enfance.</p> <p><b>Ghana</b> : Ending Child Marriage National Stakeholders Forum ; Child Protection/GBV Stakeholder Forum ; UNICEF NGO IPs (incl. NORSAAC ; International Needs Ghana ; Savana Signatures, Youth Harvest Foundation, Defence for Children International, the Light Foundation, Ghana Community Radio Network, Coastal TV, RISE, DAWAH, BIDO etc.</p> <p><b>Mali</b> : Organisations nationales de la société civile et organisations internationales de la société civile.</p>

### 3. Objectifs de l'évaluation

Les objectifs de l'évaluation sont les suivants :

1. Déterminer la *pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact, la durabilité* des stratégies d'engagement communautaire dans le cadre des programmes de lutte contre le mariage des enfants et/ou les MGF ;
2. Tirer les leçons de ce qui a fonctionné et n'a pas fonctionné en termes d'engagement communautaire et de programmes sur le mariage des enfants et les MGF, y compris les résultats inattendus (positifs et négatifs) ;
3. Formuler des recommandations spécifiques et réalisables sur la manière d'améliorer les processus de mise en œuvre et les performances de la programmation correspondante, dans le cadre d'un processus d'apprentissage continu (les recommandations seront validées de manière participative et devront aider spécifiquement les utilisateurs identifiés de l'évaluation à les utiliser) ;
4. Évaluer dans quelle mesure les interventions d'engagement communautaire pour les programmes de lutte contre le mariage des enfants et/ou les MGF ont intégré l'équité et le genre dans leur conception, leur mise en œuvre et leur suivi
5. Identifier les bonnes pratiques concrètes d'engagement communautaire et les lacunes à combler en vue de la réalisation de la KRC6 et évaluer le respect des normes de qualité de l'engagement communautaire mondial.

#### 4. Portée de l'évaluation

**Portée thématique** : L'évaluation portera sur le rôle de l'engagement communautaire dans la réduction des mariages d'enfants (Ghana et Niger) et des MGF (Guinée, Mali et Nigeria) par le biais d'interventions communes de la communauté pour le développement (C4D) et de la protection de l'enfance soutenues par l'UNICEF. L'évaluation portera sur les points suivants :

- a) Au **niveau national**, la mesure dans laquelle le programme a contribué à la mobilisation, à l'engagement et au renforcement des capacités des réseaux pertinents d'acteurs et d'influenceurs communautaires, en accordant une attention particulière aux organisations confessionnelles (FBO) et aux chefs religieux en plus des autres acteurs pertinents dans le contexte ; et à créer un environnement programmatique et opérationnel favorable pour des interventions d'engagement communautaire réussies contre le mariage des enfants et/ou les MGF.
- b) Au **niveau infranational**, la mesure dans laquelle le programme a contribué à mobiliser, engager et renforcer les capacités des autorités administratives et politiques décentralisées et des prestataires de services pour créer un environnement social, programmatique et opérationnel favorable à la réussite des interventions d'engagement communautaire contre le mariage des enfants et/ou les MGF.
- c) Au **niveau communautaire**, la mesure dans laquelle la qualité des pratiques de participation communautaire a contribué à l'engagement réel de la communauté à mettre fin au mariage des enfants et/ou aux MGF et contribue à un changement durable des comportements.

**Portée géographique** : l'étude documentaire qui sera menée dans le cadre de cette évaluation devrait couvrir toutes les activités d'engagement communautaire mises en œuvre dans le cadre de la programmation en matière de mariage d'enfants et de MGF dans les cinq pays concernés par cette évaluation (Ghana, Guinée, Mali, Niger et Nigeria). Toutefois, la collecte de données primaires sur le terrain se concentrera sur un échantillon plus restreint de sites d'intervention à identifier parmi ceux présentés dans le tableau 2 ci-dessous.

**Portée chronologique** : L'évaluation s'assurera de saisir l'essence des activités mises en œuvre entre janvier 2016 et juin 2019, couvrant la phase I de la programmation du mariage des enfants et la fin de la phase II et le début de la phase III de la programmation des MGF. Les détails sur chaque pays sont fournis dans le tableau 2 ci-dessous.

*Tableau 2 : Champ d'application géographique et chronologique par pays*

PAYS	L'ÉTENDUE GÉOGRAPHIQUE	PORTÉE CHRONOLOGIQUE	OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES
Ghana	Des interventions communautaires visant à lutter contre le mariage des enfants ont été mises en œuvre par l'UNICEF dans toutes les régions du Ghana. Dans le cadre du GP CM FNUAP-UNICEF, les deux agences se concentrent sur la convergence (et l'exécution conjointe dans le cadre du résultat 1) dans deux	Phase 1 du programme mondial Mariage des enfants (2016-2019)	

	régions à forte prévalence : la région du Nord et la région du Centre. La région de l'Upper East et la Volta peuvent également être considérées		
<b>Guinée</b>	Le programme conjoint de lutte contre les MGF a fonctionné dans toutes les régions de la Guinée. Les MGF sont également pratiquées dans toute la Guinée. Enfin, le mariage des enfants a une très forte prévalence dans les régions de Labe (76%), Kankan (70%), Mamou (68%) et Faranah (65%), nous proposons donc de mener l'enquête dans ces régions.	Fin de la phase II (2016-2017) et début de la phase III FGM Joint Programme (2018-2019)	Bien que la Guinée ne bénéficie pas du programme conjoint sur le mariage des enfants, les interventions communautaires en matière de MGF et de CM ont souvent été liées.
<b>Mali</b>	Le programme conjoint FNUAP-UNICEF sur les MGF couvre certains villages des régions de Kayes et Koulikoro de 2016 à 2019.	Fin de la phase II (2016-2017) et début de la phase III du programme conjoint sur les MGF (2018-2019)	Le programme conjoint FNUAP-UNICEF sur les MGF couvre 202 villages des Cercles de Kayes de 2016 à 2018 et 150 villages du Cercle de Kolokani en 2019.
<b>Niger</b>	Les régions d'intervention du programme sont celles où la prévalence des mariages d'enfants est élevée, notamment : Maradi (89%) ; Zinder (87%) ; Tahoua (76%) et Tillabery pour les MGF (9%)	Phase 1 du Programme mondial pour accélérer les actions visant à mettre fin au mariage des enfants (2016-2018) et début de la phase 2 (2019-2021)	Les personnes déplacées à l'intérieur du pays, principalement dans la région de Tillabery, doivent faire l'objet d'une attention particulière en raison de problèmes de sécurité.
<b>Nigeria</b>	Il y a 5 états du programme conjoint des Nations Unies sur les MGF à Ebonyi, Imo, Ekiti, Osun et Oyo avec des communautés spécifiques pour les activités du programme d'intervention	Fin de la phase II (2016-2017) et début de la phase III du programme conjoint sur les MGF (2018-2019)	

## 5. Contexte de l'évaluation

### Plus de contexte sur les efforts en cours de l'UNICEF pour mettre fin à la CM et aux MGF en AOC

Les programmes de CM et de MGF reconnaissent tous deux qu'ils ne seront pas efficaces pour éliminer ces pratiques sans un ancrage dans les communautés et les mouvements communautaires de changement social. L'engagement communautaire est l'une des stratégies fondamentales pour aller vers des déclarations d'abandon des MGF et des mariages d'enfants, mené avec l'engagement fort des chefs traditionnels et religieux, des jeunes et des réseaux de

pairs. Les méthodes et les approches de l'engagement communautaire varient selon les pays et les communautés au sein des pays, en fonction du contexte. De même, des approches variées ont été utilisées pour identifier les principaux moteurs et les normes ou comportements sociaux dans chacun de ces contextes, révélant un domaine d'harmonisation potentielle des approches et d'amélioration de la qualité.

Au niveau mondial, la division C4D (Communication pour le développement) de l'UNICEF finalise actuellement ses normes minimales de qualité pour l'engagement communautaire. Elle décrit les normes minimales de base élaborées conformément aux principes des droits de l'homme et des approches communautaires, et cherche à intégrer de manière significative les normes et les activités d'engagement communautaire dans tous les aspects de la pratique de l'engagement communautaire, y compris les cycles de projet, les méthodologies, les approches participatives, l'intégration, la coordination et les opérations. L'accent est mis sur la mise en œuvre de normes minimales essentielles qui créent un environnement permettant aux communautés d'être à l'écoute et, à leur tour, de s'engager dans les processus et les questions qui les concernent, tout en recommandant des actions globales pour les contextes qui pourraient nécessiter un engagement communautaire plus intensif. Ces normes sont destinées à traiter plusieurs questions de conception, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation, notamment : la qualité, la responsabilité, l'harmonisation et l'optimisation. L'équipe d'évaluation recevra les Normes minimales de qualité à la signature du contrat comme l'une des références clés à utiliser pour évaluer les interventions mises en œuvre.

### **Plus de contexte sur le mariage des enfants (CM)**

Le mariage d'enfants ou le mariage sans le libre et plein consentement des deux conjoints est une violation des droits de l'homme. La cible 5.3 des objectifs de développement durable (SDG) vise à "éliminer toutes les pratiques néfastes, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce et le mariage forcé". En outre, mettre fin au mariage des enfants contribuera à la réalisation de la moitié des objectifs des SDG tels que : (i) Objectif 1 : Pas de pauvreté - Les enfants qui se marient sont susceptibles de provenir de ménages pauvres et de rester pauvres même après le mariage ; (ii) Objectif 2 : Faim zéro ; (iii) Objectif 3 : Santé et bien-être ; (iv) Objectif 4 : Éducation inclusive et de qualité ; (v) Objectif 5 : Égalité des sexes ; (vi) Objectif 8 : Croissance économique ; (vii) Objectif 10 : Réduire les inégalités ; (viii) Objectif 16 : Paix, justice et institutions fortes.

Un certain nombre de conventions internationales, ainsi que des politiques nationales spécifiques, soutiennent les efforts visant à mettre fin au mariage d'enfants, les documents les plus importants à prendre en compte aux fins de cette évaluation sont

- Convention des Nations unies sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages ;
- Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant (article 24, paragraphe 3) ;
- Déclaration universelle des droits de l'homme, article 16(2) ;
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques, article 23(3) ;
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (article 16) ;
- La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (article 21) ;
- Le Protocole sur les droits de la femme en Afrique, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur les droits de la femme en Afrique (article 6) ;
- La Charte africaine de la jeunesse (article 8) ;

- Position africaine commune sur la campagne de l'Union africaine pour mettre fin au mariage des enfants en Afrique : En juin 2015, tous les États membres de l'Union africaine ont adopté une position africaine commune pour mettre fin au mariage des enfants. L'importance de mettre fin au mariage des enfants est également reconnue dans l'Agenda 2063 de l'UA, la vision de 50 ans pour le développement du continent.

### **Plus de contexte sur les mutilations génitales féminines (MGF)**

Les mutilations génitales féminines sont internationalement reconnues comme une pratique néfaste et une violation des droits des femmes et des filles à l'intégrité corporelle et à l'absence de blessures et de contrainte. La SDG numéro 5, qui traite de l'égalité des sexes, comprend des objectifs sur l'élimination des pratiques nocives, y compris les MGF (cible 5.3) et l'élimination de toutes les formes de violence contre les femmes et les filles (cible 5.2) - faisant de l'élimination de la pratique une partie intégrante de la réalisation de l'un des objectifs de développement durable qui sont conçus pour être interdépendants. Au cours des quatre dernières décennies, la question des MGF s'est imposée dans les principales conventions/accords de large portée portant sur l'égalité des sexes et les droits des femmes, des filles et des enfants, ainsi que sur la population et le développement et la santé mondiale.

La région Afrique a été à l'avant-garde des efforts normatifs mondiaux, comme en témoigne la signature en 2003 par la plupart des pays de l'Union africaine du "Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique", connu sous le nom de Protocole de Maputo. Bien que le Protocole de Maputo n'ait pas encore été ratifié par tous les pays concernés, le Groupe africain au sein de l'Assemblée générale des Nations unies a néanmoins continué à faire preuve de leadership. En outre, l'Agenda 2063 de l'Afrique sur l'"Afrique que nous voulons", sous l'aspiration 6, appelle à "l'éradication de toutes les formes de violence fondée sur le sexe ... y compris les mutilations génitales féminines". Enfin, l'initiative Saleema - une initiative continentale de l'Union africaine sur l'élimination des mutilations génitales féminines - a été lancée lors de la 32e session ordinaire du sommet des chefs d'État et de gouvernement. En particulier, la décision Assembly/AU/Dec.737 (XXXII) de l'Union africaine appelle les États membres à mettre en œuvre l'Initiative en mettant l'accent sur "les normes sociales et les dimensions culturelles, en s'attaquant à la pratique transfrontalière des mutilations génitales féminines, outre la mise en œuvre de cadres législatifs solides, l'allocation de ressources financières nationales, la promotion de l'utilisation de preuves et de données, l'établissement de rapports réguliers et l'engagement de la société civile et des groupes communautaires à mettre fin aux mutilations génitales féminines".

### **6. Critères d'évaluation**

Cette évaluation sera guidée par **6 critères** : les 5 critères du CAD de l'OCDE (pertinence, efficacité, efficience, impact et durabilité) et un critère supplémentaire de genre, droits de l'homme et équité.

### **7. Questions d'évaluation**

L'évaluation cherchera à répondre aux questions suivantes. Bien qu'il soit prévu que tous les pays participant à cette évaluation multipays posent autant de questions que possible, il se peut que certaines questions ne soient pas pertinentes dans le contexte de certains pays.

#### **1. Pertinence :**

- 1.1. Dans quelle mesure les interventions du programme sont-elles alignées sur les priorités/plans nationaux du gouvernement (le cas échéant), et sur les engagements régionaux existants (UA et CEDEAO) ?
- 1.2. Dans quelle mesure l'UNICEF et le FNUAP ont-ils identifié les besoins des bénéficiaires tant masculins que féminins avant le début de la mise en œuvre ? Si de tels besoins ont été identifiés, dans quelle mesure diffèrent-ils de ceux observés lors des observations sur le terrain de l'évaluation ?
- 1.3. Dans quelle mesure les approches d'engagement communautaire s'inscrivent-elles dans un cadre de programmation plus large qui comprend des interventions de changement social et comportemental à différents niveaux pour créer un environnement de communication favorable ? Et quels sont les facteurs qui ont favorisé ou entravé l'intégration des approches d'engagement communautaire dans un cadre de programmation plus large ?
- 1.4. Dans quelle mesure les communautés et les différents groupes au sein des communautés (femmes, hommes, filles et garçons, personnes âgées) étaient-ils des parties prenantes actives ? Dans quelle mesure ont-ils été intégrés dans la prise de décision, la conception, la mise en œuvre et le suivi des approches d'engagement communautaire ?
- 1.5. Dans quelle mesure des mécanismes ont-ils été mis en place et mis à la disposition des communautés ciblées afin qu'elles puissent fournir un retour d'information continu sur la qualité et l'accessibilité des approches et des services ?
- 1.6. Dans quelle mesure l'approche de l'engagement communautaire (adoptée dans le cadre du programme) s'est-elle appuyée sur les dynamiques communautaires existantes et sur les normes sociales et culturelles de chaque pays ?
- 1.7. Dans quelle mesure les interventions de l'UNICEF en matière de CM et/ou de MGF ont-elles été coordonnées avec celles mises en œuvre par les autres parties prenantes et les gouvernements pour atteindre les plus vulnérables ?

## 2. Efficacité :

- 2.1. Dans quelle mesure les approches d'engagement communautaire ont-elles contribué aux résultats escomptés des changements dans les normes sociales et de genre, conformément à la COT pour les programmes de lutte contre le mariage des enfants et/ou les MGF<sup>1</sup> ?
- 2.2. Quels sont les facteurs (internes et externes à l'UNICEF) qui ont le plus contribué à la réalisation des objectifs des programmes envisagés ?
- 2.3. Quels sont les facteurs (internes et externes à l'UNICEF) qui ont le plus entravé la réalisation des objectifs des programmes envisagés ?
- 2.4. Quels sont les résultats inattendus (positifs et négatifs) produits par les pratiques d'engagement communautaire dans le cadre des programmes de CM et/ou de MGF ?
- 2.5. Dans quelle mesure les partenaires et partenariats stratégiques ont-ils contribué à l'obtention des résultats du programme ?
- 2.6. Dans quelle mesure les outils de suivi des programmes de MGF et de CM ont-ils été utilisés par l'UNICEF ainsi que par les autorités gouvernementales pour suivre les résultats de manière cohérente et informer la programmation ?
- 2.7. Dans quelle mesure les outils de suivi pourraient-ils être mieux intégrés dans les systèmes nationaux de gestion des données ?

## 3. Efficacité :

---

<sup>1</sup> Les deux théories du changement pour les programmes mondiaux de CM et de MGF se trouvent dans les annexes 2 et 3.

- 3.1. Y a-t-il eu d'autres stratégies alternatives qui auraient pu être mises en place pour atteindre le même niveau de résultat mais à un moindre coût ?
- 3.2. Dans quelle mesure les ressources financières, humaines et matérielles : -suffisantes (quantité) ? -suffisantes (qualité) ? -distribuées/déployées en temps utile ?
- 3.3. Dans quelle mesure les activités ont-elles été complémentaires, le cas échéant, mises en œuvre conjointement avec d'autres agences des Nations unies (en évitant les doubles emplois, en maximisant l'efficacité, en tirant parti de la valeur ajoutée) ?
- 3.4. Dans quelle mesure, avec la programmation dans les deux domaines, des synergies ont-elles été identifiées et maximisées pour les interventions concernant le mariage des enfants et les MGF (par exemple au Mali et au Niger) ?

#### **4. Impact :**

- 4.1 Dans quelle mesure les stratégies d'engagement communautaire du programme de CM de l'UNICEF ont-elles contribué au résultat escompté de changement des normes sociales et de genre pour mettre fin au mariage des enfants ? (Conformément à la COT du Programme mondial sur le mariage des enfants)
- 4.2. Dans quelle mesure les stratégies d'engagement communautaire dans le programme de l'UNICEF sur les MGF ont-elles contribué au résultat escompté, à savoir l'autonomisation des filles et des femmes pour qu'elles puissent exercer et exprimer leurs droits ?
- 4.3 Dans quelle mesure les stratégies d'engagement communautaire dans le programme de l'UNICEF sur les MGF ont-elles contribué à la transformation prévue des normes sociales et de genre dans les communautés pour éliminer les MGF ?

#### **5. Durabilité :**

- 5.1. Quelles mesures ont été prises, le cas échéant, pour garantir la poursuite du programme sans le soutien de l'UNICEF ?
- 5.2. Quelles mesures ont été prises pour que les communautés puissent s'appropriier les programmes de CM et de MGF ?

#### **6. Genre et droits de l'homme, équité :**

- 5.3. Dans quelle mesure les principes de l'égalité des sexes et des droits de l'homme ont-ils été dûment intégrés dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des stratégies d'engagement communautaire ?
- 5.4. Dans quelle mesure le programme de CM et/ou de MGF a-t-il garanti l'égalité des chances en matière d'accès à l'information et de participation et d'engagement actifs de tous les membres de la communauté, y compris les femmes, les hommes, les filles et les garçons ?
- 5.5. Dans quelle mesure le programme de CM et/ou de MGF s'est-il attaqué aux obstacles qui empêchent les femmes, les filles et les garçons d'accéder aux services mis à leur disposition ?

### **8. Méthodologie d'évaluation**

L'évaluation sera basée sur une approche de méthodes mixtes. Celle-ci pourrait, entre autres, inclure : des méthodes qualitatives et quantitatives, notamment mais pas exclusivement les suivantes

- a. Examen des documents (outre le fait d'aider à répondre aux questions d'évaluation, cette activité devrait permettre de mieux comprendre les différentes spécificités nationales en matière de CM et de MGF) ;
- a. Enquêtes auprès des membres de la communauté (des recenseurs engagés par la société d'évaluation dans chacun des cinq pays seront chargés de la collecte des données)

- b. Entretiens avec des informateurs clés ;
- c. Discussions de groupe ;
- d. Entretiens structurés et semi-structurés ;
- e. Techniques participatives de S&E avec les membres de la communauté ;
- f. Une analyse quantitative des données existantes telles que les MICS, les EDS et les données de suivi existantes Une étude documentaire de tous les documents connexes tels que le PNUAD, le DPC de l'UNICEF, les documents du programme conjoint UNICEF/FNUAP sur les MGF et du programme mondial sur le mariage des enfants, les plans et stratégies d'action nationaux, les stratégies régionales, etc.

Étant donné la nature de l'objet de l'évaluation (engagement communautaire), il est primordial que les méthodes comprennent des approches de recherche participative adaptées qui permettent de saisir les opinions réelles des membres de la communauté (y compris les femmes et les enfants vulnérables) sur la pratique de l'engagement communautaire dans les programmes évalués. Dans la mesure du possible, l'équipe d'évaluation doit utiliser les mêmes outils de collecte de données dans les cinq pays afin de permettre des comparaisons croisées et d'améliorer la validité externe des résultats de l'évaluation.

En raison du manque de données de base complètes pour les interventions de CM et/ou de MGF de la phase II de la programmation des MGF et de la phase I de CM, l'équipe d'évaluation sera **fortement encouragée à reconstruire la base des** interventions d'engagement communautaire pour le mariage des enfants et/ou les MGF. L'enquête menée dans chacun des cinq pays (voir a. sous les méthodes d'évaluation) contribuera à cet effort. À cette fin, le soumissionnaire devra inclure dans son offre financière le calendrier et le coût de l'enquête auprès de 400 ménages dans chacun des cinq pays.

Une conception détaillée de l'évaluation, y compris la méthodologie proposée pour répondre à chaque question d'évaluation, la taille de l'échantillon, la méthode d'échantillonnage et les outils à utiliser, sera proposée par l'équipe d'évaluation dans sa candidature, développée plus avant au cours de la phase initiale et approuvée par un comité de pilotage technique. **L'équipe d'évaluation est fortement encouragée à proposer l'utilisation de méthodologies innovantes dans sa proposition technique.**

Sur la base des termes de référence, de l'étude documentaire et des entretiens préliminaires, l'équipe d'évaluation produira un **rapport initial** pour chacun des pays qui présentera la méthodologie d'évaluation détaillée. Le rapport sera structuré comme suit :

- ✦ Introduction présentant l'objet de l'évaluation, son but, sa portée et ses objectifs ;
- ✦ Résultats préliminaires de la revue documentaire résumés dans la section sur le contexte de l'évaluation ;
- ✦ Les critères d'évaluation et les questions ont été affinés grâce à l'examen des documents et aux entretiens préliminaires ;
- ✦ Description détaillée de la méthodologie d'évaluation, y compris les méthodes de collecte de données pertinentes qui permettront de répondre aux questions d'évaluation et la stratégie d'échantillonnage ;
- ✦ Matrice d'évaluation présentant, pour chaque critère d'évaluation et chaque question d'évaluation, les méthodes de collecte de données et les sources de données prévues.
- ✦ Méthodes d'analyse des données ;
- ✦ Limites de l'évaluation et section sur l'éthique et les considérations éthiques

- ✦ Plan de travail
- ✦ Annexe : liste des principaux documents examinés ; outils de collecte de données proposés ; liste initiale des informateurs clés.

L'évaluation portera sur la mise en œuvre des stratégies d'engagement communautaire dans le cadre des programmes de lutte contre le mariage des enfants et/ou les MGF, y compris au niveau communautaire. Les consultants doivent effectuer des visites sur le terrain dans les zones d'intervention du programme afin de vérifier la contribution du programme et de solliciter le point de vue des bénéficiaires.

La collecte et l'analyse des données, ainsi que les différents documents produits dans le cadre de cette mission (rapport initial, rapport final) seront conformes aux normes internationales de qualité de l'évaluation, à savoir : la liste de contrôle de l'UNEG sur les rapports d'évaluation de la qualité, les<sup>23</sup>critères d'évaluation de la qualité du GEROS et le guide de l'UNEG sur l'intégration de l'égalité des sexes et des droits de l'homme dans l'évaluation<sup>4</sup>. Si la conception de l'évaluation inclut la collecte de données auprès d'enfants, les normes éthiques pertinentes de l'UNICEF sur la recherche impliquant des enfants doivent être respectées<sup>5</sup>.

## 9. Calendrier des tâches et échéances, produits livrables, poste de travail

La consultation durera cinq mois entre septembre 2019 et janvier 2020 et se composera de trois phases principales comme décrit dans le tableau 3 ci-dessous. L'équipe d'évaluation doit proposer un plan de travail détaillé indiquant clairement les rôles et les responsabilités de chaque membre de l'équipe dans la proposition technique. **Veillez noter que les rapports d'évaluation finaux révisés devront être soumis au bureau régional de l'UNICEF avant le 20 janvier 2020. Par conséquent, les soumissionnaires intéressés sont vivement encouragés à envisager la collecte simultanée de données dans un plus grand nombre de pays afin de pouvoir répondre à la soumission finale.**

*Tableau 3 : Plan de travail indicatif*

Tâches	Produits livrables	Calendrier provisoire
<b>I. Phase préparatoire</b>		
1. Revue documentaire, entretiens préliminaires avec les principales parties prenantes, élaboration du rapport de démarrage	Rapport de démarrage (voir section 8. pour plus de détails)	Septembre 2019
2. Examen du rapport initial par le groupe de référence pour l'évaluation et intégration des commentaires	Rapport de démarrage approuvé	Fin septembre 2019
<b>II. Phase de collecte des données sur le terrain</b>		
3. Essai pilote et validation des outils de collecte de données	Outils de collecte de données validés	Début octobre 2019

<sup>2</sup> <http://www.unevaluation.org/document/detail/607>

<sup>3</sup> [https://www.unicef.org/evaluation/files/GEROS\\_Methodology\\_v7.pdf](https://www.unicef.org/evaluation/files/GEROS_Methodology_v7.pdf)

<sup>4</sup> <http://www.uneval.org/document/detail/980>

<sup>5</sup>

4. Collecte de données primaires, y compris des visites sur le terrain	Des données brutes sont collectées (questionnaires, notes, etc.)	Octobre-novembre 2019
5. Débriefing sur les conclusions préliminaires (dans le pays)	Présentation Power Point à la réunion du groupe de référence pour l'évaluation, accompagnée de notes de synthèse et de diffusion	Novembre 2019
<b>III. Analyse des données, rédaction des rapports, validation</b>		
6. Analyse des données et élaboration de projets de rapports d'évaluation basés sur l'évaluation	Projet de rapport d'évaluation reflétant les contributions de la réunion de l'ERG	Fin novembre 2019
7. Contributions du Groupe de référence (ERG)		
8. Examen des projets de rapport par le groupe de référence pour l'évaluation	Examen des rapports d'évaluation	Décembre 2019
9. Atelier de validation des recommandations	Les recommandations sont affinées et approuvées par les parties prenantes ; un plan de gestion est élaboré	Décembre 2019
10. Intégration des commentaires et présentation des rapports d'évaluation finaux	Rapports d'évaluation finale (détails ci-dessous)	Deuxième semaine de janvier 2020
11. Élaboration de notes de synthèse sur l'évaluation sur la base du rapport d'évaluation final approuvé, finalisation du PPT	Les fiches d'évaluation pour les décideurs politiques Présentations Power Point résumant les rapports d'évaluation finaux	Janvier 2020
12. Examen final, notes d'orientation et PPT par l'ERG	Produits d'évaluation examinés	Janvier 2020
13. Soumission des notes d'évaluation finale, PPT, HIS	Brèves d'évaluation finale Présentation Power Point finale	Janvier 2020
14. Elaboration du rapport de synthèse régional	Projet de rapport de synthèse	Janvier 2020
15. Examen du projet de rapport de synthèse régional par l'ERG	Rapport régional révisé	Janvier 2020
16. Intégration des commentaires et présentation du rapport d'évaluation final sommaire régional	Rapport de synthèse régional final	Janvier 2020

### **Produits livrables**

La société d'évaluation doit fournir deux ensembles de produits livrables d'ici la fin de cette mission : un ensemble pour chacun des pays concernés par cette évaluation et un ensemble ayant une portée régionale plus large, comme spécifié ci-dessous.

**A. POUR CHACUN DES CINQ PAYS PARTICIPANT À CETTE ÉVALUATION MULTI-PAYS :**  
**Les produits pour chaque pays seront réalisés dans la langue officielle de chaque pays (anglais : Nigeria, Ghana ; français : Guinée, Mali, Niger)**

1. **Rapport de démarrage** : Le chef d'équipe soumettra un rapport initial avec une description détaillée de la manière dont l'évaluation sera effectuée. Les exigences détaillées concernant le rapport initial sont spécifiées dans la section 8. Méthodologie.
2. **PPT pour chaque pays sur les conclusions préliminaires** lors des débriefings organisés avec les parties prenantes dans chaque pays après le travail sur le terrain (session de validation)
3. **Rapports d'évaluation** :
  - i **Projet de rapport d'évaluation pour chaque pays** (plus de détails fournis ci-dessous) intégrant les observations des parties prenantes lors des débriefings (ce livrable sera partagé avec les membres de l'EGR pour commentaires).
  - ii **Rapport d'évaluation final complet intégrant tous les commentaires fournis par les membres de l'ERG pour chaque pays**

(max. 50 pages pour l'exclusion des annexes). Ce rapport doit être soumis à l'UNICEF pour approbation finale avant le 15 janvier 2019. L'équipe doit donc veiller à indiquer dans sa proposition les stratégies qu'elle utilisera pour respecter la date limite (par exemple, la création de deux mini-équipes qui pourraient effectuer la collecte de données dans différents pays en même temps).

**Le rapport final complet pour chacun des cinq pays est structuré comme suit :**

- Table des matières, y compris la liste des tableaux et la liste des figures
- Résumé (couvrant toutes les principales sections du rapport : contexte, méthodologie et processus, principales conclusions et recommandations, enseignements tirés)
- Remerciements (tous ceux qui ont soutenu l'évaluation et ont apporté une coopération et une collaboration solides au cours du processus)
- Liste des abréviations et acronymes
- Introduction (objet de l'évaluation, but de l'évaluation, objectif, portée, utilisations et utilisateurs en retrait)
- Contexte de l'évaluation
- Méthodologie, y compris la stratégie d'échantillonnage et les méthodes d'analyse des données
- Principales constatations (par critère - il faudra répondre à chaque question individuelle) + Conclusions préliminaires (étant donné que toutes les constatations seront numérotées, chaque conclusion devra indiquer clairement ces constatations spécifiques et les numéros de paragraphe correspondants sur lesquels elles sont basées)
- Conclusions finales
- Leçons tirées
- Recommandations (stratégiques et opérationnelles, maximum 5 recommandations prioritaires)
- Annexes (Termes de référence ; Liste des personnes interrogées et des sites visités ; Liste des documents consultés ; Plus de détails sur la méthodologie, tels que les instruments de collecte de données, y compris des précisions sur leur fiabilité et leur validité ; Données biologiques des évaluateurs et/ou justification de la composition de l'équipe ; Matrice d'évaluation ; Cadre de résultats)

4. Un dossier **politique** (5 pages maximum). La note d'information comprendra les principales conclusions de l'évaluation. Une copie électronique du rapport de synthèse final sera produite et transmise/envoyée par courrier électronique en anglais.
5. **Présentation PowerPoint finale** : Le chef d'équipe produira et donnera des présentations PowerPoint des principaux résultats de l'évaluation (tirés des rapports de synthèse) ; les présentations seront partagées avec les membres du GRE.
6. **Données brutes** : Toutes les données brutes et les transcriptions complètes de la collecte de données primaires seront livrées à l'UNICEF. Tous les instruments de recherche originaux avec leurs données de terrain enregistrées, les transcriptions et, le cas échéant, les copies de tous les fichiers/bases de données Excel utilisés pour l'analyse des données seront livrés à l'UNICEF pour valider les analyses. L'UNICEF est titulaire de tous les droits de propriété, y compris, mais sans s'y limiter, les brevets, les droits d'auteur, les marques commerciales et les matériaux qui ont un rapport direct avec les services fournis ou qui en découlent. À la demande de l'UNICEF, le consultant aide à obtenir ces droits de propriété et à les transférer à l'UNICEF conformément aux exigences applicables.

## **B. RAPPORT DE SYNTHÈSE RÉGIONAL**

En plus des cinq rapports nationaux décrits ci-dessus, l'évaluation devra établir un rapport régional en anglais.

Un tel rapport est attendu :

- Résumer et comparer les résultats et conclusions de l'évaluation dans les cinq pays et
- Fournir des recommandations concrètes aux sections C4D et Protection de l'enfance du Bureau régional.
- Suivre les mêmes normes et avoir la même structure que les rapports d'évaluation par pays (voir l'encadré 1 ci-dessus), pour avoir une longueur maximale de 50 pages sans annexes.

Le contractant devra s'assurer que les projets de rapport et les rapports finaux sont conformes aux normes internationales de qualité de l'évaluation, à savoir : la liste de contrôle de l'UNEG sur les rapports d'évaluation de la qualité, les<sup>67</sup>critères d'évaluation de la qualité du GEROS et le guide de l'UNEG sur l'intégration de l'égalité des sexes et des droits de l'homme dans l'évaluation<sup>8</sup>.

### **Poste de garde**

L'équipe sera basée au Ghana, en Guinée, au Mali, au Niger et au **Nigeria pendant la** phase de collecte des données primaires et travaillera à distance (dans son pays d'origine) pendant le reste de la mission lorsque la présence physique dans le pays n'est pas requise.

## **10. Gouvernance de l'évaluation**

L'équipe sera supervisée par le conseiller en évaluation du bureau régional de l'UNICEF et lui fera rapport. Un groupe de référence composé de membres du personnel de l'UNICEF et de

---

<sup>6</sup> <http://www.unevaluation.org/document/detail/607>

<sup>7</sup> [https://www.unicef.org/evaluation/files/GEROS\\_Methodology\\_v7.pdf](https://www.unicef.org/evaluation/files/GEROS_Methodology_v7.pdf)

<sup>8</sup> <http://www.uneval.org/document/detail/980>

deux experts indépendants (un pour le CM et un pour les MGF) sera mis en place pour superviser l'évaluation et formuler des commentaires sur les différents produits (rapport initial, projet et final). Le conseiller régional en évaluation basé au Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre (WCARO) assurera également la supervision technique de l'ensemble du processus d'évaluation, y compris des différents produits d'évaluation (rapport initial, projet et rapport d'évaluation).

## 11. Processus de sélection et modalités contractuelles

La sélection de la société d'évaluation se fera sur la base des offres techniques et financières qui seront soumises conformément aux procédures de l'UNICEF. Les offres techniques et financières seront notées sur une échelle de 100 points, dont 30 points pour l'offre financière et 70 points pour la proposition technique. La proposition technique (maximum 30 pages) doit couvrir les aspects suivants :

- ✦ Compréhension des termes de référence (y compris la nature plurinationale de cette évaluation)
- ✦ Méthodologie d'évaluation o Cadre de référence méthodologique pour répondre aux questions d'évaluation, y compris la taille de l'échantillon et les stratégies d'échantillonnage
  - Une attention particulière sera accordée à la capacité de l'entreprise à mener simultanément plusieurs activités de collecte de données dans un plus grand nombre de pays, de manière à fournir les rapports d'évaluation finaux d'ici janvier 2020
- ✦ Méthodes de collecte et d'analyse des données
- ✦ Capacité organisationnelle de l'équipe d'évaluation à exécuter le mandat :
  - Plan de travail de l'évaluation
  - Rôles et responsabilités des membres de l'équipe d'évaluation
- ✦ Expertise et expérience de l'équipe d'évaluation proposée (CV de 3 pages maximum par personne) o Expertise et expérience du chef d'équipe (y compris la capacité à gérer plusieurs équipes en même temps) o Expertise et expérience des autres membres de l'équipe

Une copie de deux rapports d'évaluation produits par le chef d'équipe au cours des cinq dernières années doit être jointe à la demande.

La proposition technique doit être soumise dans un fichier ou une enveloppe séparée, clairement identifiée : "Proposition technique". Aucune information financière ne doit être incluse dans la proposition technique. Les offres techniques seront notées selon la grille d'évaluation fournie dans le tableau 4. *Tableau 4 : Grille d'évaluation des offres techniques*

Numéro	Critères d'évaluation	Sous-critères	Score	Score total
1	Compréhension des TdR	Compréhension des TdR ( <i>en fonction de la valeur ajoutée de la proposition technique</i> )	10	10

2	Méthodologie	Cadre méthodologique de référence pour répondre aux questions d'évaluation (en fonction de la pertinence du cadre méthodologique pour répondre aux questions d'évaluation)	10	25
		La qualité et la robustesse de la stratégie d'échantillonnage (en fonction de la pertinence et de la cohérence des méthodes de collecte de données et d'échantillonnage proposées pour répondre aux questions d'évaluation)	10	
		Méthodes d'analyse des données (en fonction de la pertinence et de la cohérence de la proposition pour répondre aux questions d'évaluation)	5	
3	Capacité organisationnelle de l'équipe d'évaluation à exécuter le mandat	Plan de travail de l'évaluation (selon la pertinence du calendrier proposé pour la réalisation des résultats attendus ; cela comprendra la capacité de mener simultanément plusieurs activités de collecte de données dans un plus grand nombre de pays)	7	10
		Rôles et responsabilités des membres de l'équipe d'évaluation (selon la pertinence de la répartition des rôles et responsabilités pour l'obtention des résultats attendus dans les délais requis)	3	
4	Expertise et expérience du chef d'équipe	Expertise du chef d'équipe (en fonction de la conformité avec le profil requis et de l'évaluation de l'expertise en général et en matière d'équité et d'évaluations fondées sur le genre et les droits de l'homme)	5	10
		Expérience du chef d'équipe (en fonction de la qualité du rapport d'évaluation soumis dans le cadre de la proposition, et de l'expérience du consultant en matière d'évaluation en général et dans le domaine thématique ciblé en particulier et en tant que chef d'équipe d'évaluation)	5	

5	Expertise et expérience des membres de l'équipe d'évaluation	Expertise des membres de l'équipe (selon la conformité au profil requis, l'expertise dans le domaine thématique ciblé, la connaissance du contexte national et les méthodes d'évaluation et de recherche)	8	15
---	--	---	---	----

**La proposition financière** doit contenir l'offre avec une ventilation des coûts et doit couvrir toutes les dépenses liées à l'évaluation, y compris la rémunération souhaitée, les frais d'hébergement, les frais de voyage (classe économique), l'assurance voyage et autres. Les équipements informatiques et de communication nécessaires à la bonne mise en œuvre de l'évaluation seront à la charge de la société d'évaluation. Il est à noter que les frais d'organisation des réunions ou des ateliers techniques seront pris en charge par l'UNICEF. L'offre financière sera présentée séparément de l'offre technique et de la proposition financière nommée/marquée. Elle ne sera examinée que pour les offres considérées comme techniquement valables (score minimum de 50 points dans l'évaluation technique).

Les frais de service seront payés en quatre versements comme suit :

- ✦ 20 % à la présentation de tous les rapports initiaux (5) ;
- ✦ 30% à la présentation de tous les rapports préliminaires (5) ;
- ✦ 30% à l'approbation de tous les rapports nationaux finaux (5) par l'ERG,
- ✦ 20 % après approbation du rapport de synthèse régional, des notes d'orientation par pays et des PPT

Les paiements ne seront effectués que pour les travaux achevés de manière satisfaisante et acceptés par l'UNICEF.

La société d'évaluation peut proposer un calendrier de paiement différent dans sa proposition. Cela sera pris en compte lors de l'évaluation de la proposition.

## **12. Composition de l'équipe d'évaluation, qualifications et expérience requises**

L'évaluation sera réalisée par une équipe de consultants en évaluation possédant une vaste expérience tant au niveau national qu'international. La société d'évaluation devrait proposer un nombre suffisant de consultants/personnel pour garantir que les résultats et les produits de l'évaluation seront fournis à temps (fin décembre 2019).

L'équipe doit avoir une bonne connaissance du contexte spécifique du Ghana, de la Guinée, du Mali, du Niger et du **Nigeria ainsi que des** approches d'engagement communautaire et du secteur de la protection de l'enfance. L'équipe travaillera en étroite collaboration pour développer et mettre en œuvre une méthodologie et une approche appropriées pour répondre aux questions de l'évaluation et atteindre les résultats attendus de l'évaluation.

### **12.1 Chef de l'équipe d'évaluation**

Il/elle coordonnera l'équipe d'évaluation et assurera la conception de l'évaluation, la gestion du processus d'évaluation, l'assurance qualité et la livraison des produits attendus en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe. Il/elle conduira l'évaluation en appliquant une approche propice au transfert de compétences aux membres nationaux de l'équipe d'évaluation. Il/elle doit avoir le profil suivant :

- Diplôme universitaire supérieur en évaluation, protection de l'enfance, santé publique, recherche en sciences sociales ou autre domaine pertinent ;
- Plus de 10 ans d'expérience dans l'évaluation de programmes et avoir effectué au moins trois évaluations de programmes/projets de grande qualité au cours de cette période (**une copie d'un rapport d'évaluation, dont le chef d'équipe a été l'un des principaux auteurs, devra être jointe à la demande**) ;
- Avoir une parfaite maîtrise des méthodes quantitatives et qualitatives de recherche et des méthodes d'évaluation basées sur l'équité, les droits de l'homme et le genre ;
- Avoir d'excellentes compétences de communication orale et écrite en français et en anglais ainsi que des compétences en matière d'animation de processus participatifs ;
- Doit connaître les approches de programmation et d'évaluation de l'engagement communautaire et de la protection de l'enfance ;
- Bonne expérience professionnelle dans les communautés rurales d'Afrique de l'Ouest ;
- Maîtrise de l'anglais et du français ;
- Bonnes compétences informatiques, y compris une bonne connaissance de MS Word, Power Point et Excel ;
- Bonne connaissance des approches de l'UNICEF ;
- Bonne connaissance de la gestion des programmes axée sur les résultats ;
- Les évaluations précédentes dans les domaines liés à la C4D seront un atout.

## **12.2 Autres membres de l'équipe d'évaluation**

Ils participeront à toutes les étapes du processus d'évaluation et seront principalement responsables de la collecte et de l'analyse des données qui seront utilisées pour établir le jugement d'évaluation. Ils contribueront également à l'analyse du contexte national et à la contextualisation des résultats de l'évaluation. Cela impliquera à la fois l'analyse des données secondaires et la collecte de données primaires auprès des communautés bénéficiaires et des principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre des programmes. Cette équipe de consultants doit être composée d'au moins 8 experts (3 internationaux et 5 nationaux) ; outre le chef d'équipe, la composition détaillée doit être proposée par la société d'évaluation. L'évaluation nécessitera également l'emploi de recenseurs locaux dans chacun des cinq pays (pour soutenir la collecte de données primaires) et la société d'évaluation devra prévoir tout autre personnel nécessaire tel que des traducteurs, etc. La proposition devra indiquer clairement comment le travail sur le terrain sera organisé. Toutefois, il est prévu qu'au moins un consultant international visite et soutienne le processus d'évaluation dans chaque pays. Dans l'ensemble, les profils suivants devraient être présents dans l'équipe d'évaluation :

En plus du chef de l'équipe internationale, les membres de l'équipe supplémentaire sont indiqués ci-dessous :

### **Au moins un expert international de la protection de l'enfance :**

- Diplôme universitaire supérieur en protection de l'enfance, droits de l'homme, sciences sociales ou autre domaine pertinent avec un accent sur les droits de l'enfant (et en particulier autour du mariage des enfants et des MGF).
- Un minimum de 10 ans d'expérience professionnelle à responsabilité progressive dans la planification, la gestion et/ou l'évaluation d'interventions de protection de l'enfance axées sur la réduction des mariages d'enfants et des mutilations génitales féminines, avec une expérience pratique dans l'évaluation de ces interventions.

- Expérience pertinente et substantielle dans la région de l'Afrique de l'Ouest et connaissance de l'environnement social, politique et économique de la région.
- Connaissance des développements actuels dans les domaines de l'engagement communautaire et de la participation contre le mariage des enfants et les MGF.
- Avoir une parfaite maîtrise des méthodes quantitatives et qualitatives de recherche et des méthodes d'évaluation basées sur l'équité, les droits de l'homme et le genre ; Avoir d'excellentes compétences en communication orale et écrite en français et en anglais ainsi que des compétences en animation de processus participatifs ;

**Au moins deux experts internationaux en matière d'engagement et de participation communautaires :**

- Diplôme universitaire supérieur en communication pour le changement social et comportemental, sciences sociales/comportementales (sociologie, anthropologie, psychologie, développement communautaire, éducation à la santé...) avec un accent sur l'engagement communautaire, la planification stratégique de la communication, la mobilisation sociale, la recherche participative et l'évaluation des interventions de communication.
- Un minimum de 8 ans d'expérience professionnelle à responsabilité progressive dans la planification, la gestion et/ou l'évaluation de programmes de communication pour le développement, avec une expérience pratique dans l'évaluation de la communication pour le développement et des interventions d'engagement communautaire en soutien aux programmes de protection de l'enfance (en particulier ceux liés aux pratiques néfastes).
- Expérience pertinente et substantielle dans la région de l'Afrique de l'Ouest et connaissance de l'environnement social, politique et économique de la région.
- Connaissance des développements actuels dans les domaines de l'engagement et de la participation communautaires, et de la communication pour le développement/changement social et comportemental.
- Maîtrise de l'anglais et du français ;
- Formation à la recherche formative et à l'évaluation des interventions en matière de communication.
- Une expérience avérée dans la recherche et l'analyse de données sociales, y compris les méthodes participatives et qualitatives.
- Une mission d'au moins un expert international sur l'engagement et la participation communautaires devrait être prévue dans chacun des cinq pays concernés par cette évaluation

**Au moins un expert national en évaluation dans chacun des cinq pays :**

- Diplôme universitaire supérieur en suivi et évaluation et/ou communication pour le changement de comportement ou autres disciplines en rapport avec l'objet de l'évaluation ;
- Un minimum de 3 ans d'expérience dans l'évaluation de programmes et de projets de développement en matière d'engagement communautaire, de changement de comportement et de protection de l'enfance ;
- Un minimum de 5 ans d'expérience professionnelle à responsabilité progressive dans la planification, la gestion et/ou la supervision d'interventions de protection de l'enfance, en mettant l'accent sur la réduction des mariages d'enfants et des mutilations génitales féminines et/ou l'engagement communautaire.

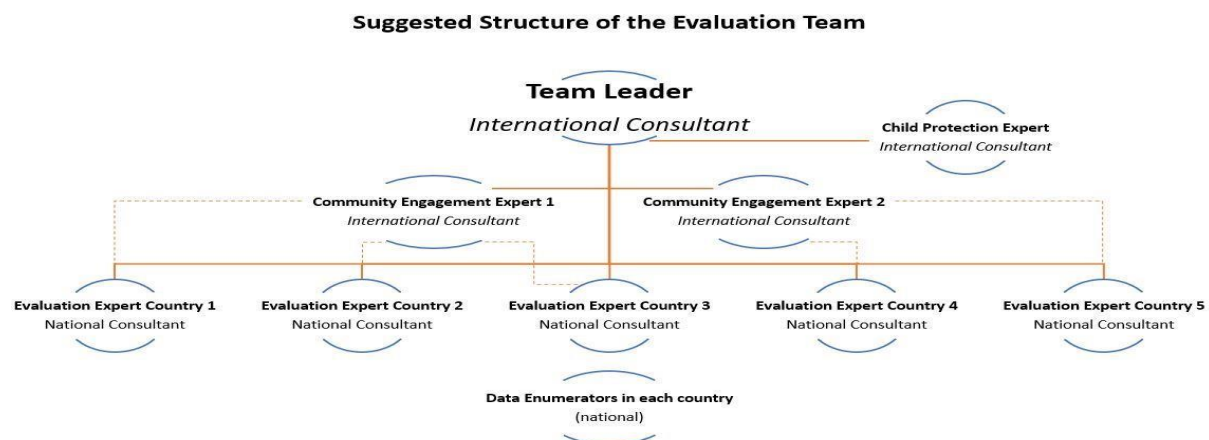
- Avoir une parfaite connaissance du secteur de la protection de l'enfance et de l'engagement communautaire et du contexte spécifique du pays ;
- Avoir une parfaite maîtrise des méthodes de collecte et d'analyse des données quantitatives et qualitatives ;
- Avoir une expérience dans l'utilisation de techniques d'évaluation participative dans la collecte de données, en tenant compte des questions de genre ;
- Avoir d'excellentes compétences de communication orale et écrite en anglais (Ghana et Nigeria) et en français (Guinée, Mali, Niger) ;
- Avoir d'excellentes capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction
- Doit avoir effectué au moins une évaluation de programme de haute qualité au cours des 5 dernières années

**Les recenseurs de données** dans chacun des cinq pays :

- Le nombre de recenseurs dans chaque pays variera en fonction de l'échantillon de répondants à l'enquête inclus par la société d'évaluation requérante dans sa proposition technique.
- Les recenseurs doivent avoir une expérience préalable de la collecte de données dans les communautés et maîtriser parfaitement les techniques d'entretien en face à face.
- La société d'évaluation est censée assurer une formation et une supervision adéquates des recenseurs.
- Il n'est pas prévu que les CV des recenseurs soient présentés dans la proposition. Toutefois, la société d'évaluation doit indiquer les stratégies qu'ils utiliseront et/ou ont utilisées avec succès dans le passé pour les identifier.

Les équipes conjointes de consultants nationaux et internationaux **intégrant des femmes sont fortement encouragées**. La société d'évaluation candidate sera responsable de tous les recrutements locaux et des dispositions logistiques pour le travail sur le terrain. L'UNICEF ne fournira aucun transport ou soutien logistique pour les déplacements sur le terrain.

Figure 1 : Structure suggérée de l'équipe d'évaluation



### 13. Droits de propriété intellectuelle

L'UNICEF se réserve le droit de breveter et de protéger les droits de propriété intellectuelle, ainsi que les droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle similaires pour toute découverte,

invention, production ou œuvre découlant de l'implantation du projet dans le cadre du présent accord avec l'UNICEF. Ni le contractant ni son personnel ne doivent communiquer à une autre personne ou entité les informations confidentielles dont ils ont eu connaissance dans le cadre de l'exécution de leurs obligations au titre du présent contrat, ni utiliser ces informations à l'avantage d'un particulier ou d'une entreprise. Cette disposition survivra à l'expiration ou à la résiliation de l'accord avec l'UNICEF. Le droit de reproduire ou d'utiliser des documents est transféré avec l'approbation écrite de l'UNICEF, après examen de chaque cas particulier.

Les rapports de base seront publiés par l'UNICEF et/ou le comité de pilotage de l'évaluation en notant dans la section des remerciements les institutions et les personnes qui ont apporté une contribution majeure à leur création. La société d'évaluation fournira à l'UNICEF et/ou aux membres du comité directeur des données brutes, des données corrigées/vérifiées une fois nettoyées et des fichiers de programmation qui permettent de reproduire les résultats des rapports de recherche/enquête/évaluation de base.

Les données recueillies pour l'évaluation sont la propriété de l'UNICEF et des gouvernements des cinq pays. Les versions maîtresses des données, les protocoles de codage et le code de programmation permettant de reproduire les résultats des rapports d'enquête/évaluation de base seront conservés par le programme. Des copies des données seront distribuées à la société d'évaluation avec l'autorisation du comité de pilotage de l'évaluation afin de contribuer à la diffusion des enseignements tirés des ensembles de données.

#### 14. Soumission des propositions

Les sociétés d'évaluation doivent envoyer par courrier électronique leurs offres d'évaluation technique et financière (les propositions doivent être soumises séparément, à l'adresse électronique suivante : [wcarooperations@unicef.org](mailto:wcarooperations@unicef.org))

Les propositions techniques et financières doivent être soumises en **deux (2) communications séparées** et clairement indiquées comme proposition **technique** ou **financière** respectivement comme ci-dessous :

- **LRFPS-2019-9151793 - Proposition technique,**  
**LRFPS-2019-9151793 - Proposition financière.**

La référence, **LRFPS-2019-9151793** doit figurer sur les propositions (**objet sur le courriel adressé**).

**Date limite de soumission des propositions : Mercredi <sup>18</sup> septembre 2019**

**ANNEXE 1 : Détails sur les programmes relatifs aux CM et aux MGF (pays par pays)**

PAYS	PREVALENCE11	PROGRAMMES	STRATÉGIES D'INTERVENTION et POPULATION CIBLE
------	--------------	------------	---

<p><b>Ghana</b></p>	<p>19 % de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en union avant l'âge de 18 ans</p>	<p>Programme mondial UNICEF-UNFPA pour accélérer les actions visant à mettre fin au mariage des enfants</p> <p>Subvention du gouvernement norvégien</p> <p>KOICA Programme "Une vie meilleure pour les filles</p> <p>Programme ASRH de Global Affairs Canada</p>	<p>Programmes d'autonomisation et de renforcement des compétences des adolescentes grâce à des espaces sécurisés pour les filles au sein de la communauté</p> <p>Réflexions et dialogues communautaires avec les parents, les dispensateurs de soins, les chefs traditionnels, les chefs religieux et les prestataires de services Pour soutenir des normes plus équitables en matière de genre, retarder l'âge du mariage et soutenir des alternatives de vie viables pour les filles</p> <p>Investissements dans l'éducation : veiller à ce que les adolescentes reçoivent une éducation de qualité, qu'elles soient maintenues/retournent à l'école après l'accouchement en cas de grossesse et qu'elles terminent leurs études avec succès</p> <p>Investissements dans la santé : Soutien à la fourniture d'informations et de services en matière de SSRA et de soins prénatals, périnatals et postnatals pour les adolescentes enceintes et les mères adolescentes/les maris</p> <p>Investissements dans les services de protection de l'enfance et de la famille et dans les services judiciaires, afin de garantir des services de prévention et d'intervention accessibles, de qualité et équitables pour les enfants victimes de maltraitance ou de violence liée au sexe, ainsi que des liens avec d'autres services par le biais de la gestion des cas et de l'orientation des patients</p>
<p><b>Mali</b></p>	<p>83% des filles de 15 à 19 ans ont subi une MGF</p> <p>52% des femmes de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en union avant l'âge de 18 ans</p>	<p>Programme conjoint FNUAP-UNICEF sur</p> <p>Mettre fin aux mutilations génitales féminines</p> <p>Initiative Spotlight</p>	<p><b>Programme conjoint FNUAP-UNICEF sur MGF :</b></p> <p><b>Interventions:</b> a) Mise en place des mécanismes communautaires; b) renforcement des capacités des acteurs ; c) <sup>12</sup>prévention des MGF dans les structures de santé, les écoles, les espaces filles-femmes; d) organisation des rencontres inter-villageoises (entre villages d'abandon et village mitiges); e) mobilisation sociale et communication pour le changement de comportement; f)</p>

			<p>offre de service de prise en charge aux survivantes; g) utilisation accrue des media; h) célébration des déclarations publiques d'abandon de l'excision par les communautés; i) suivi-supervision des activités, rapportage. <b>Stratégies:</b> i) Renforcement des connaissances; ii) renforcement du dialogue communautaire et mobilisation sociale; iii) amélioration de l'offre de services de qualité aux survivantes et assurer la prise en charge des survivantes; iv) suivi-évaluation, coordination et rapportage.</p> <p><b>Population ciblée :</b></p> <p><b>Kayes : 513.172 personnes (131.781 hommes ; 126.614 garçons ; 129.936 femmes et 124.841 filles) représentant la population totale du cercle de Kayes (RGPH 2009)</b></p> <p><b>Koulikoro :</b></p> <p><b>218679 personnes (64139 femmes, 47383 hommes, 61625 filles et 45532 garçons) représentant la population totale estimée en 2018 (Direction Nationale de la Population) des 150 villages des 6 communes couvertes par TAGNE.</b></p>
<b>Niger</b>	76 % des femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en union avant l'âge de 18 ans	<p>Programme mondial UNICEF-UNFPA pour accélérer les actions visant à mettre fin au mariage des enfants</p> <p>Initiative Spotlight</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication pour un changement de comportement collectif : réunions inter-communautaires et inter-villages ; déclaration publique</li> <li>• Mobilisation sociale par le renforcement des mécanismes communautaires : comités villageois et communaux de protection de l'enfance</li> <li>• Autonomisation des filles : formation sur les droits de l'homme, la santé sexuelle et reproductive, la protection de l'enfance et les pratiques traditionnelles ; formation professionnelle</li> <li>• Améliorer l'accès des enfants et des adolescents aux services en</li> </ul>

			<p>renforçant les capacités des travailleurs sociaux et en développant les services de protection de l'enfance pour répondre à la violence contre les enfants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les capacités des acteurs communautaires impliqués dans les activités de protection de l'enfance, en particulier pour mettre fin aux mariages d'enfants et aux pratiques néfastes.</li> <li>• Plaidoyer auprès des responsables communautaires et administratifs, réseaux communautaires</li> <li>• Promotion de l'engagement communautaire</li> <li>• Dialogue et participation intergénérationnels</li> <li>• Population cible : adolescents, filles et garçons ; non scolarisés ; femmes ; hommes ; chefs religieux et traditionnels, autorités locales</li> </ul>
<b>Guinée</b>	83 % des filles âgées de 15 à 19 ans ont subi une MGF 52 % des femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en union avant l'âge de 18 ans	Programme conjoint FNUAP-UNICEF sur  Mettre fin aux mutilations génitales féminines	<p><b>Pour les MGF :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La révision du plan stratégique national pour l'abandon des MGF/C 2019-2022</li> <li>• L'existence et l'application d'un cadre juridique contre cette pratique (103 cas de MGF empêchés, 39 personnes arrêtées et 16 condamnées par les tribunaux)</li> <li>• La volonté publiquement exprimée des Hautes Autorités de mettre fin à la pratique</li> <li>• L'adoption par le Secrétariat général des affaires religieuses d'une fatwa religieuse interdisant la pratique de l'excision et d'une stratégie des chefs religieux pour l'abandon des MGF</li> <li>• Réalisation de 2 études socio-anthropologiques récentes sur le thème - Expérimentation de nouveaux outils pour mesurer l'évolution des normes sociales concernant les MGF en Guinée avec l'Université de Drexel (USA), le Programme Conjoint UNFPA-</li> </ul>

			<p>UNICEF et l'Université de Sonfonia/LASAG (Guinée)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des services (structures sanitaires, scolaires et de sécurité) pour la prévention et la gestion des cas de MGF</li> <li>• Poursuite du soutien au renforcement de 1212 structures communautaires de protection de l'enfance (SYPEG) dans les districts et les villages afin de faciliter les pourparlers éducatifs et les dialogues communautaires pour l'abandon des MGF.</li> <li>• L'augmentation significative du nombre de déclarations publiques d'abandon, qui est passé d'une moyenne annuelle de 100 communautés les années précédentes à 1 955 villages et districts entre 2014 et 2017</li> <li>• 53 024 filles non excisées âgées de 0 à 14 ans ont été identifiées et suivies par des structures de protection pour être épargnées par cette pratique.</li> <li>• La mise en place depuis 2013 d'une campagne nationale annuelle sur la proximité et les médias</li> </ul> <p><b>Pour le mariage des enfants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'une étude socio-anthropologique sur le mariage des enfants en Guinée (mai 2017).</li> <li>• Élaboration d'une feuille de route pour le développement d'une stratégie nationale visant à promouvoir l'abandon des mariages d'enfants.</li> <li>• Soutien au ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'enfance pour le lancement de la campagne de l'Union africaine en Guinée en juin 2017</li> <li>• Plaidoyer au niveau local et mobilisation sociale pour lutter contre cette pratique</li> <li>• Renforcement du système de protection de l'enfance à tous les niveaux géographiques du pays, y compris au niveau des villages pour lutter contre le mariage des enfants -</li> </ul>
--	--	--	---

			Mobilisation sociale dans les communautés
<b>Nigeria</b>	12% des filles de 15 à 19 ans ont subi une MGF	Programme conjoint FNUAP-UNICEF pour mettre fin aux mutilations génitales féminines	
	43% des femmes de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en union avant l'âge de 18 ans	Initiative Spotlight	